



Amiens, le 28 août 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de
l'Education nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la
Somme

Mesdames et Messieurs les Conseillers
et Conseillers techniques

Mesdames et Messieurs les chefs de division

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général
LG/AE

Dossier suivi par
Laurent GERIN
Secrétaire Général de l'Académie

Tél. :
03 22 82 39.48
Fax :
03 22 92.82.12
Mél. :
ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex

N° 00095

Objet : Organisation et encadrement des directions et divisions du Rectorat à la rentrée scolaire 2008.

En fonction des nécessités et des objectifs des politiques nationale et académique, l'organisation des services du Rectorat d'Amiens connaîtra cette année encore quelques évolutions, qui sont détaillées ci-après.

De même sont indiqués pour information les changements des responsables de structures.

I) Cabinet du Recteur

● Création d'un poste de **Chef de cabinet** qui sera occupé par Monsieur Nicolas BELLE, Attaché principal d'administration.

II) Directions

● la Direction de la Pédagogie et de la Contractualisation (**DPC**) est confiée à Monsieur Bernard AGUER, IA-IPR mathématiques ainsi que le PASI (pôle académique de soutien à l'innovation)

● la Direction de l'Égalité des Chances et de l'Éducation Prioritaire (**DECEP**) est confiée à Monsieur Philippe CAROSONE, IA-IPR SVT.

● la mission "**maîtrise de la langue**" est confiée à Madame Florence COGNARD, IA-IPR lettres. Le CASNAV lui sera également rattaché.

● le département **PRP** (Prévention des Risques Professionnels), rattaché au GIP, sera dirigé par Monsieur François COISEUR, IA-IPR STI.

● M. Jean-Bernard DUPONT, IA-IPR histoire-géographie, élu **doyen des IA-IPR**, en assurera les fonctions.

.../...

III) Divisions

● **DESR** (Division de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

La division sera reconfigurée en deux bureaux :

- DESR 1 : bureau du contrôle de légalité et budgétaire, de l'enseignement supérieur privé, du suivi des personnels ; chef de bureau : Mme Denise GAYDA, attachée principale, adjointe au chef de division.
- DESR 2 : bureau du développement universitaire et de la vie étudiante ; Chef de bureau : M. X....

● l'ancienne DPAID doit se réorganiser à la fin des opérations de décentralisation des personnels TOS.

Elle se dénommera maintenant **DPAE** (Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement), et sera dirigée par M. Emmanuel BERTHE, Casu.

Elle comportera quatre bureaux de gestion :

- DPAE 1 : affaires générales (opérations communes, élections, gestion des moyens, gestion du remplacement,...) ; Chef de bureau : Mme Christine LEROY, attachée d'administration, adjointe au chef de division
- DPAE 2 : personnels de direction, d'inspection et médecins ; Chef de bureau : M. Jean-François RATEL, attaché d'administration
- DPAE 3 : personnels administratifs ; Chef de bureau : Mme Carole HOLLEVILLE, attachée d'administration
- DPAE 4 : personnels sociaux et infirmiers, de laboratoire, TOS et ITRF ; Chef de bureau : M. Alexandre PIERRARD, attaché d'administration

● l'ancienne DEPL est réorganisée en deux divisions distinctes :

- la **DEPP** (Division de l'Évaluation, du Pilotage et de la Prospective).

Elle remplira les missions habituelles du service statistique académique, correspondant de la DEP nationale, mais devra assurer également des missions d'évaluation des politiques, des dispositifs et des établissements, ainsi qu'un rôle d'aide au pilotage académique.

La division sera dirigée par Mme Maria NOEL, Casu.

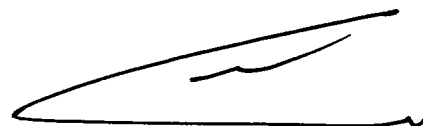
- la **DLS** (Division de la Logistique des Services académiques).

Confiée à M. Jean-Jacques GUETTE, attaché d'administration, cette division conserve ses attributions en matière de logistique générale, mais se voit également rattacher un bureau des achats-marchés. Ce bureau anciennement partie de la DAF, aura pour vocation, dans la nouvelle architecture CHORUS, de centraliser et de mutualiser les achats des services académiques, notamment dans le BOP 214.

- la **DBU** (Division du BUdget) sera confiée à Mme Carine DECOLASSE-TOMCZAK, Casu.

- la **DAFOP** (Division des Actions de FOrmation des Personnels) sera dirigée par Mme Isabelle CARRÉ, attachée d'administration

L'ensemble de ces dispositions prendra effet au 1^{er} septembre 2008.



Ahmed CHARAÏ